



COMMUNE DE SAINT-MARTIN-AU-LAERT

ARRONDISSEMENT DE SAINT OMER

Conseil Municipal
du 16 décembre 2015 à 19 h 30
--- COMPTE RENDU ---

L'an deux mille quinze, le seize décembre à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand PETIT, Maire en suite de convocation du onze décembre deux mille quinze.

Etaient présents : M. Bertrand PETIT, M. Anicet CHOQUET, Mme Marie-Thérèse JAUSS, M. Jean-Paul HOLLANDER, Mme Marie-Agnès LAMOTTE, M. Patrick TILLIER, Mme Christelle GODART, M. Jean LEMARIÉ, Mme Anne-Marie GUYOT, M. Jean-Claude BÉE, M. Didier SANTRAIN, Mme Sylviane LEFEBVRE, Mme Frédérique CHAMPENOIS, M. Eric YVART, Mme Sophie MILON, Mme Sylvie Belpalme, Mme Valérie LAGACHE, M. Vincent CAILLIAU, M. Frédéric GAUTRIN, Mme Séverine NACINOVI, M. Arnaud CHILOUP.

Excusés : M. Dominique HAU, M. Franck GRUSON, Mme Claire PETITPRÉ, Mme Lucile BOULAINGHIER, qui ont respectivement donné pouvoir à M. Anicet CHOQUET, Mme Christelle GODART, M. Bertrand PETIT, Mme Sylviane LEFEBVRE.

Secrétaire de séance : Madame Sylviane LEFEBVRE

La séance est ouverte à 19h30.

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer

Monsieur le Président soumet au Conseil le procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2015 lequel est adopté en l'absence de toute remarque formulée.

FONCIER

DCM N°2015-67 – VENTE DE DEUX LOGEMENTS COMMUNAUX RUE DU PATENDAL ET RUE DU VAL STE ALDEGONDE

Monsieur HOLLANDER expose l'intérêt pour la commune d'aliéner deux anciens logements de fonction lesquels sont situés 3 rue du Val Sainte Aldegonde et 4 rue du Patendal aux prix respectifs de 97 000 € et 110 000 € hors frais de notaire. Après en avoir délibéré, le Conseil DECIDE, d'autoriser cette vente et charge le Maire de procéder à toutes démarches afférentes auprès des acquéreurs, Mme BOULENGER et Mme KOBIELA.

Adopté à l'unanimité

FINANCES

DCM N°2015-68 – TRANSFERT DE L'ENSEIGNEMENT DES ECOLES DE MUSIQUE ET DE DANSE – COMPTE RENDU DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Vu l'exposé de Mme JAUSS relatif à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées qui s'est réunie le 26 novembre dernier sur les modalités d'évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert à la CASO de la compétence « enseignement des écoles de musique et de danse », après en avoir délibéré, le Conseil DECIDE d'approuver le compte rendu de la réunion du 26 novembre 2015 et les modalités retenues.

Adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

DCM N°2015-69 – CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE AU 1^{ER} JANVIER 2016 REGROUPANT LES COMMUNES DE SAINT-MARTIN-AU-LAERT ET DE TATINGHEM

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur le projet de création d'une Commune Nouvelle regroupant les communes de St Martin-au-Laërt et Tatinghem, sur la mise en commun des moyens, les incitations financières prévues par la loi, la garantie du principe d'équité pour les habitants, le maintien de l'identité de chaque commune, après en avoir délibéré, le Conseil DECIDE, de créer à compter du 1^{er} janvier 2016 une Commune Nouvelle regroupant les deux communes.

Adopté à l'unanimité

<p>L'ordre du jour étant épuisé La séance est levée à 20h02</p>
--